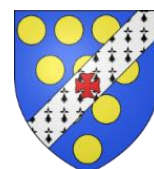


PLAN LOCAL D'URBANISME

Treffléan



II. Projet d'Aménagement et de Développement Durables (P.A.D.D.)

Débat en Conseil Municipal du 07 septembre 2017

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal du 30 janvier 2020, le Maire



Sommaire

Sommaire.....	3
Préambule.....	5
Introduction.....	6
Orientations stratégiques.....	8
I. Permettre le renouvellement des générations et favoriser le parcours résidentiel sur Treffléan	9
Accueillir de nouveaux ménages et maintenir les populations en place	9
Diversifier le parc de logement et adapter l’habitat pour faciliter le parcours résidentiel sur le territoire	10
Améliorer le parc existant et maintenir un cadre de vie de qualité.....	10
II. Structurer un projet urbain cohérent pour renforcer le bourg.....	11
Inscrire un projet urbain économe en foncier et limiter l’étalement urbain sur Treffléan.....	11
Conforter et diversifier les services et commerces de proximité en centralité et valoriser les espaces associés.....	12
Continuer à diversifier les équipements et assurer un bon niveau accessible à tous.....	13
Conserver un cadre de vie de qualité en milieu urbain et à proximité.....	13
III. Favoriser un développement harmonieux des activités sur la commune en lien avec la qualité des sites et des paysages.....	15
Favoriser l’implantation de nouvelles entreprises et diversifier les économies.....	15
Pérenniser l’agriculture et ses espaces dédiés et permettre son développement.....	16
Limiter l’urbanisation hors agglomération et préserver le caractère rural de la commune.....	16
Valoriser les espaces naturels et forestiers et le patrimoine bâti pour conserver un cadre de vie de qualité et développer une économie touristique et de loisirs.....	17
IV. Garantir l’équilibre des milieux et préserver les ressources du territoire.....	18
Préserver les espaces naturels et les composantes de la Trame Verte et Bleue.....	18

Valoriser le caractère rural de la commune en protégeant les espaces agricoles, naturels et forestiers.....	19
Préserver les ressources de façon qualitative et quantitative.....	19
Prendre en compte les risques et les nuisances.....	20
V. Améliorer les déplacements et favoriser un développement durable de la commune.....	21
Conserver un bon réseau routier et améliorer l'accessibilité sur la commune.....	21
Diversifier l'offre pour renforcer les mobilités alternatives à l'utilisation individuelle de la voiture.....	21
Accentuer la transition énergétique.....	22
Diversifier les moyens de communications et favoriser l'avènement du numérique.....	23
Carte de synthèse du PADD.....	25

Préambule

Article L151-5 du code de l'urbanisme

Le projet d'aménagement et de développement durables définit :

1° Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;

2° Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.

Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Il peut prendre en compte les spécificités des anciennes communes, notamment paysagères, architecturales, patrimoniales et environnementales, lorsqu'il existe une ou plusieurs communes nouvelles.

Le débat du PADD :

Le débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables s'est tenu en Conseil municipal du 07 septembre 2017.

Introduction

Dans le cadre de la Révision de son Plan Local d'Urbanisme, la Commune de Treffléan présente son Projet d'Aménagement et de Développement Durables.

Près de la ville centre de Vannes (15 Minutes) elle est attractive à plus d'un titre :

- Proche des grands axes : à l'Est de la N 166 (Vannes-Rennes 1h00), au Nord de la N 165 (Vannes –Nantes 1h00), au Sud de l'axe D 775 (Kerboulard-Redon).
- Elle se situe dans un cadre environnemental rural, bocager et verdoyant à dominante agricole à préserver. Elle a accentué son développement démographique (plus 250 habitants en moins de cinq ans) en son centre bourg, le long de la RD 116 et autour du village de Bizole. Elle est l'une des communes les plus jeunes de Golfe du Morbihan Vannes Agglomération avec un foncier abordable.
- Treffléan est dotée d'équipements généraux (2 écoles de 200 élèves, 1 restaurant scolaire, une garderie périscolaire, un foyer de personnes handicapées adultes, une salle avec terrain de sports, une Zone Artisanale, un plan d'eau d'agrément en centre bourg et des chemins classés au PDIPR).

Afin de respecter les cinq grandes orientations définies dans son PADD, elle a pour objectif, à court terme, d'améliorer ses équipements structuraux : Aménagement Sud de la Mairie en englobant le plan d'eau du Delan pour rendre son centre bourg plus attractif, construction d'un Pôle Médical, extensible, afin de rassembler l'ensemble des professionnels de santé et y faire venir des spécialités complémentaires, mise à disposition de cellules d'activités pour l'installation de nouveaux commerçants. Enfin, la garantie de l'équilibre des milieux liés à la préservation de l'environnement, de la biodiversité et des ressources du territoire est une orientation d'importance pour les élus.

Pour répondre, pleinement, à son développement, la commune a pour objectifs, à moyen terme, de compléter l'offre commerciale en centre bourg, construire un nouveau restaurant scolaire et proposer l'ancien pour des activités diverses, conforter le maillage en cheminement doux et la valorisation touristique de son patrimoine séculaire. Par la création de nouveaux lotissements privés, de taille raisonnable, mais également de petits collectifs, il sera possible, aux jeunes familles et générations plus âgées un parcours résidentiel facilité.

Les élus souhaitent une implication de Golfe du Morbihan Vannes Agglomération dans l'agrandissement de la zone

artisanale et le développement des transports collectifs intercommunaux et, notamment vers la ville centre, l'amélioration de la couverture numérique.

Notre commune, tout en restant à dominante rurale, a la volonté de s'inscrire dans un développement maîtrisé en préservant sa tranquillité au cœur du pays vert et un lien, privilégié, vers le Golfe du Morbihan.

Orientations stratégiques

En révisant son Plan Local d'Urbanisme, Treffléan souhaite se doter d'un document stratégique affichant le cap quant au devenir de la commune.

Au cœur de ce document, englobant les aspects urbains, humains, environnementaux, économiques et patrimoniaux..., le Projet d'Aménagement et de Développement Durables, détaille les orientations du projet politique et territorial.

Regroupées autour de 5 grands axes, les orientations du PADD sont le support d'une dynamique combinant au mieux les besoins de l'habitant et ceux du territoire. Ces cinq grands axes sont :

- Permettre le renouvellement des générations et favoriser le parcours résidentiel sur Treffléan
- Structurer un projet urbain cohérent pour renforcer le bourg
- Favoriser un développement harmonieux des activités sur la commune en lien avec la qualité des sites et des paysages
- Garantir l'équilibre des milieux et préserver les ressources du territoire
- Améliorer les déplacements et favoriser le développement durable de la commune

I. Permettre le renouvellement des générations et favoriser le parcours résidentiel sur Treffléan

La croissance démographique, forte de 1975 à 1990, a connu un coup d'arrêt entre 1990 et 1995. De 2000 à 2008, elle s'est nettement accélérée. Après une période plus calme de 2008 à 2013, la croissance est à nouveau au rendez-vous.

L'objectif est de maîtriser l'apport de nouvelles populations et de maintenir celles en place. Les phénomènes de desserrement des ménages et de vieillissement des populations s'accroissent et incitent à revoir les politiques d'habitat, notamment en favorisant un parcours résidentiel adapté et une rotation des ménages.

La priorité est le renouvellement des générations qui permettra demain de continuer à faire vivre les espaces et les milieux qui composent la commune et les activités associées.

Accueillir de nouveaux ménages et maintenir les populations en place

La population communale est estimée à 2 240 habitants en 2018.

La commune de Treffléan se base sur les variations de sa population et de son parc de logements pour anticiper ses perspectives d'évolution démographique. Elle met en place **une prospective réaliste et raisonnée** avec un taux de croissance moyen de sa population de 1,6 % par an sur une période d'environ 12 ans.

La population de la commune atteindrait plus de 2 700 habitants en 2030 (période 2018-2030, soit 12 années suite à l'approbation du PLU).

Pour accueillir environ 500 habitants en 12 ans, il est nécessaire de produire environ 270 logements. Soit un rythme de production de 23 logements par an en moyenne (en compatibilité avec le PLH et le SCoT).

Cette dynamique permettra le renouvellement des générations sur la commune et de conserver la mixité sociale et intergénérationnelle existante. **L'objectif est de continuer à accueillir des familles, des jeunes ménages et de maintenir les populations en place.**



Prospective :

Période : [2018-2030]

Population 2018 : 2 240 hab.

Population 2030 : 2 750 hab.

Résidences principales en 2018 (estimation) : 900

Résidences principales en 2030 (estimation) : 1 176

Logements à produire : 276

Rythme annuel : 23

Taille des ménages estimée en 2030 : 2.35

Diversifier le parc de logement et adapter l'habitat pour faciliter le parcours résidentiel sur le territoire

Pour garantir la mixité sociale et intergénérationnelle et répondre aux différents besoins des habitants d'aujourd'hui et de demain, le parc de logements doit être diversifié et adapté. En effet, le parcours résidentiel nécessite une grande diversité de produits « habitats » pour faire face au phénomène de décohabitation ou encore au vieillissement de la population. Dans ce cadre, la commune de Treffléan souhaite **continuer à diversifier l'habitat** et notamment **au sein de son centre-bourg et de son tissu aggloméré**.

Les opérations seront variées et favoriseront l'intégration de petits comme de grands logements, du locatif à l'accession à la propriété, les logements sociaux et à prix abordable, les lots individuels, groupés ou non, des petits collectifs. L'objectif est de répondre à une demande de plus en plus diversifiée et d'adapter l'habitat aux différents types de ménages.

Améliorer le parc existant et maintenir un cadre de vie de qualité

L'amélioration du cadre bâti et l'entretien du parc de logements existant participent au renforcement du pôle de Treffléan.

La priorité en matière de production de logements passe par la réhabilitation du parc ancien et vacant. Il est parfois vétuste, non adapté et ne favorise pas la qualité du cadre de vie notamment au sein du centre-bourg. Dans ce cadre, **la commune favorise les opérations de renouvellement urbain** pour redynamiser des espaces peu valorisants et renforcer la fonctionnalité et l'attractivité de la centralité.

De plus, le bâti en milieu rural pourra évoluer pour favoriser le maintien d'un espace dynamique et pour conserver le patrimoine résidentiel sur l'ensemble de la commune. **En favorisant une offre de petits à moyens logements adaptés à proximité de la centralité**, des maisons et logements plus grands pourront être libérés dans des milieux plus isolés et pourront accueillir des familles très désireuses de ce type de biens.

L'objectif est de **faciliter la rotation du parc**, en favorisant le renouvellement et la rénovation urbaine, et permettant l'évolution et la mutation du bâti existant et en développant de nouveaux espaces adaptés.

II. Structurer un projet urbain cohérent pour renforcer le bourg

Le parti d'aménagement en lien avec la démographie s'articule autour de trois grandes composantes de la commune : la population, l'habitat et l'espace. Il s'agit ici de favoriser la rotation de la population et le parcours résidentiel sur le territoire afin de palier à un éventuel vieillissement de la population, tout en améliorant la gestion de l'espace. Pour ce faire, l'offre de logements doit être diversifiée tout en préconisant la densification dans le tissu aggloméré et le renouvellement urbain et en veillant à maintenir un cadre de vie de qualité.

Inscrire un projet urbain économe en foncier et limiter l'étalement urbain sur Treffléan

En réponse aux préconisations d'accueil démographique et de production de logements, la commune met en place un **véritable programme spatial** pour localiser les futurs espaces d'urbanisation et d'évolution du bâti.

L'objectif est de **maitriser la consommation foncière**, de **limiter l'étalement urbain** et d'engager un projet urbain réaliste et opérationnel. Le renouvellement urbain et la densification sont des priorités. Ils se décomposent en plusieurs éléments quantifiés et décomptés du programme global :

- ⌞ **Le potentiel des projets en cours** : correspond aux projets en cours, privés ou portés par la municipalité.
- ⌞ **Le potentiel de densification naturelle** : identifié sur des secteurs privés (jardins, fonds de parcelles, lots libres, terrains disponibles, espaces délaissés...), il peut se situer dans le tissu aggloméré ou encore en milieu rural, dans des hameaux constitués.
- ⌞ **Le potentiel de renouvellement urbain** : correspond aux opérations souhaitées par la municipalité sur des secteurs stratégiques. Ils n'ont pas forcément vocation à accueillir uniquement de l'habitat.
- ⌞ **Le changement de destination** correspond aux bâtiments susceptibles de devenir de l'habitat à condition de répondre à des critères bien précis, notamment pour la préservation du patrimoine bâti communal.

Ces éléments constituent un **potentiel important qui permet de satisfaire une partie des besoins** exprimés et anticipés dans l'exercice de prospective.



Etude du potentiel (logements) :

Projet en cours : 140

Densification urbaine : 80

Densification rurale : 0

Renouvellement urbain : 10

Changement de destination : 10

TOTAL = 240 logements

Cette étude est théorique et se base sur une temporalité réduite. Ce potentiel sera pris en compte mais pourra être ajusté en fonction des besoins spécifiques de la commune à plus long terme ou pour satisfaire des enjeux stratégiques.

Pour limiter l'étalement urbain, c'est l'ensemble du tissu urbanisé de Treffléan qui est analysé et priorisé avant d'envisager des extensions.

La mise en place de ce programme permet d'améliorer la lisibilité et la gestion économe de l'espace, et de préserver les espaces naturels, agricoles et forestiers de la commune.

Pour répondre aux besoins en habitat à horizon 2030, **des espaces de développement** ont été identifiés. Ces secteurs sont en continuité du tissu aggloméré et participent au projet urbain du PADD. Ils constituent les espaces à urbaniser du plan :

- ∟ **Opérations d'ensemble en densification ou en extension** : projets d'urbanisation de nature privée ou publique sur des espaces englobés ou en continuité du tissu aggloméré.

La commune a mis en avant plusieurs secteurs à urbaniser pour envisager **la production d'une trentaine de logements sur un peu plus de 1 hectare**.

La commune de Treffléan a consommé près de 21 hectares à vocation principale d'habitat sur les 10 dernières années. Elle prévoit une baisse significative de cette consommation sur les 10-12 prochaines années. De plus, la prospective, le programme habitat et spatial sont compatibles avec le Schéma de Cohérence Territoriale du territoire de Golfe du Morbihan Vannes Agglomération.

Conforter et diversifier les services et commerces de proximité en centralité et valoriser les espaces associés

Pour améliorer la mixité fonctionnelle du tissu aggloméré et **renforcer l'attractivité de sa centralité**, les implantations de commerces de proximité seront privilégiées en cœur de bourg. Tout en valorisant les espaces publics et fonctionnels, l'appui commercial favorisera la dynamique du bourg et améliorera sa convivialité.

Dans ce but, des projets de renouvellement urbain permettront de conforter et d'adapter des cellules commerciales (accessibilité, normes, visibilité...) et leurs espaces associés (espace public, stationnement, liaisons douces...) ainsi que des services de proximité.

L'objectif est de permettre le développement de la centralité et de favoriser sa revitalisation. Des espaces stratégiques accessibles et de proximité feront l'objet d'attentions particulières quant à leur mutation pour améliorer à court et à plus long terme la convivialité du bourg.

Continuer à diversifier les équipements et assurer un bon niveau accessible à tous

La commune possède un bon niveau d'équipements et de services, autant pour les habitants et les activités du territoire. Cela favorise l'attractivité de Treffléan.

L'objectif est de mutualiser et d'optimiser ces équipements pour améliorer leurs fonctionnements. La croissance démographique et la volonté de développer les économies ne doivent pas affaiblir le niveau de service et la qualité des équipements.

Une politique ambitieuse nécessite donc de continuer à réfléchir aux investissements et d'optimiser les coûts de fonctionnement en mutualisant les usages. De plus, l'offre doit être diversifiée pour permettre demain de répondre aux nouveaux besoins, aux nouvelles attentes. La commune prévoit ainsi la construction d'un pôle médical extensible rue Sainte-Apoline.

Les constructions, installations ou équipements de service public ou d'intérêt collectif pourront se développer pour notamment garantir un bon niveau d'équipements pour Treffléan. La commune envisage notamment la construction d'un nouveau restaurant scolaire.

L'ensemble des équipements et services sont situés dans le tissu aggloméré. L'accessibilité de ces espaces et des liaisons associés sont renforcées par le projet urbain qui structure le bourg.

La commune anticipe les extensions de certains équipements et inscrit des réserves foncières et des emplacements réservés.

Certains projets précis sont identifiés et inscrits dans le plan. L'objectif est de prendre en compte leur intégration et d'anticiper leur fonctionnement avec celui du tissu aggloméré.

- Espace sports et loisirs au Sud du bourg
- Espace éducation et jeunesse à l'Ouest du bourg

Conserver un cadre de vie de qualité en milieu urbain et à proximité

La commune de Treffléan souhaite conserver son cadre de vie de qualité qui participe à son attractivité et favorise sa dynamique démographique.

Dans ce cadre, les ambiances urbaines et la qualité des espaces publics seront renforcées en conservant les éléments remarquables et architecturaux et en protégeant les espaces de respiration et végétalisés dans le tissu aggloméré.

Les entrées de ville seront mieux identifiées pour améliorer la lisibilité du tissu aggloméré et permettre une requalification des espaces publics. Les caractéristiques et détails architecturaux sont à protéger pour maintenir la diversité et la richesse des bâtiments, notamment en cœur de ville. Cela participe à conforter des ambiances urbaines agréables et conviviales.

Dans ce cadre, la commune envisage **des opérations de rénovation urbaine** qui vont permettre de requalifier des secteurs peu valorisés et d'améliorer la lisibilité d'espaces peu fonctionnels.

Le programme du Plan Local d'Urbanisme favorise également **l'émergence de nouvelles formes urbaines** et la diversité du bâti, notamment de l'habitat.

III. Favoriser un développement harmonieux des activités sur la commune en lien avec la qualité des sites et des paysages

Afin de raffermir le dynamisme de la commune, notamment à travers l'emploi, il est important de pouvoir rassembler des économies diversifiées en favorisant le maintien et en permettant l'implantation de nouvelles entreprises et activités.

Pour conforter l'attractivité de Treffléan, il s'agira de valoriser les espaces remarquables, naturels, agricoles ou urbains, pour conforter des secteurs économiques touristiques et/ou de loisirs. L'identité de la commune doit être conservée pour maintenir son caractère rural et son patrimoine associé, et favoriser l'équilibre entre les habitants, les activités et les milieux.

Favoriser l'implantation de nouvelles entreprises et diversifier les économies

La commune de Treffléan souhaite **maintenir les économies sur leurs espaces dédiés** et continuer à accueillir de nouvelles entreprises. Dans ce cadre les zones d'activités existantes seront valorisées.

Treffléan possède un rôle dans la stratégie de développement économique et touristique du territoire de Golfe du Morbihan Vannes Agglomération. **La commune identifie des espaces privilégiés** et des réserves associées à des activités non compatibles avec l'habitat :

∠ Le site de Kervoyelle

Dans le cadre du renforcement de cette zone, un nouvel espace en extension du site existant sera réfléchi pour continuer à accueillir des activités notamment artisanales. Ce sont 2 à 3 hectares qui seront localisés au Nord en continuité de l'espace existant.

La commune de Treffléan identifie également les sièges d'exploitations et les espaces agricoles associés. **L'objectif est de conserver une agriculture forte**, qui possède une place à part entière sur le territoire communal.

La commune souhaite favoriser le développement d'activités variées sur son territoire. Outre la réponse spécifique



Les économies du territoire :

La zone de Kervoyelle
Les services à la personne et les commerces de proximité
L'agriculture
Le tourisme

apportée en zone d'activité ou dans l'espace rural, le tissu aggloméré de Treffléan se présente également comme un espace privilégié pour l'accueil d'activités.

L'objectif est de permettre le développement d'activités compatibles avec le tissu mixte et à vocation principale d'habitat, afin de **favoriser la mixité fonctionnelle**.

Pérenniser l'agriculture et ses espaces dédiés et permettre son développement

Le Plan Local d'Urbanisme permettra d'une part de **protéger les espaces agricoles** et d'autre part **d'améliorer la lisibilité liée à la vocation des espaces**. La localisation des secteurs d'urbanisation future permet d'anticiper l'évolution des sites non dédiés au développement de l'agriculture.

L'objectif pour la commune de Treffléan est de **pérenniser l'activité agricole sur son territoire**. Dans cette optique, les espaces agricoles et les sièges d'exploitations associés sont identifiés et protégés.

Le Plan Local d'Urbanisme de Treffléan **permettra l'évolution de l'activité agricole et favorisera sa diversification**. Les bâtiments susceptibles de changer de destination seront identifiés et pourront évoluer à condition de ne pas compromettre les activités agricoles.

Les itinéraires des engins agricoles sont également pris en compte dans les perspectives de développement de l'urbanisation ou d'activités pour ne compromettre ces déplacements.

Limiter l'urbanisation hors agglomération et préserver le caractère rural de la commune

La priorité est de conforter la centralité communale et son tissu aggloméré.

Des constructions neuves à vocation d'habitat seront toutefois admises dans des secteurs existants déjà urbanisés dans l'espace rural. Ces secteurs sont identifiés et permettent un développement raisonné et maîtrisé de l'habitat en milieu rural. Ils favorisent également une réponse diversifiée en matière d'offre de logements.

Des secteurs localisés :

- Bizole

Le potentiel logement est identifié et décompté du programme habitat du PLU. Il ne représente qu'une vingtaine de logements pour les 10-12 années de durée de vie du plan,

soit environ 7% du programme global. De plus ce programme est compris dans le potentiel de densification naturelle.

Ces secteurs n'ont pas vocation à s'étendre.

La volonté de limiter les constructions hors tissu aggloméré permet de maîtriser l'urbanisation dans l'espace rural. De plus, l'impact est faible sur programme global et permet l'objectif de renforcement de la centralité.

Valoriser les espaces naturels et forestiers et le patrimoine bâti pour conserver un cadre de vie de qualité et développer une économie touristique et de loisirs

En valorisant ses espaces naturels et forestiers et son patrimoine paysager, Treffléan souhaite accentuer son attractivité touristique. Cela passe par le développement de sites stratégiques, d'équipements de sports et de loisirs associés aux composantes locales et par le renforcement de leur accessibilité.

Les éléments caractéristiques :

- le patrimoine bâti : village de Cran et son patrimoine associé (Chapelle, four à pain, fontaine), Manoir de Randrecard
- et le patrimoine naturel : bois, plans d'eau, vallées, bocage

Ils dotent la commune de Treffléan d'atouts à valoriser et à connecter pour promouvoir des activités de loisirs, de détente ou de tourisme.

Tout en protégeant les éléments du paysage et un cadre de vie de qualité, des itinéraires touristiques sont à mettre en avant pour permettre la découverte de la commune et de ses espaces remarquables.

IV. Garantir l'équilibre des milieux et préserver les ressources du territoire

Treffléan est une commune rurale. L'objectif est de préserver cette identité en limitant la consommation de terres agricoles, d'espaces naturels et forestiers. La conservation et valorisation du patrimoine naturel et architectural vise à protéger les paysages, les repères et la qualité des milieux, tout comme la protection des éléments de la trame verte et bleue et les ressources du territoire.

Préserver les espaces naturels et les composantes de la Trame Verte et Bleue

Le territoire communal offre une diversité de milieux de qualité composés d'éléments riches, favorables au maintien et au développement de la biodiversité. L'objectif est de conserver toutes les composantes de cette trame verte et bleue et de préserver ces espaces naturels de toute urbanisation ou activité pour favoriser le développement de la biodiversité et le maintien de sa richesse.

Les haies, les bois et boisements, les cours d'eau, les zones humides, les plans d'eau... sont des éléments qui participent à la qualité des milieux. Ils sont identifiés et protégés dans le Plan Local d'Urbanisme. Ils participent à la protection de la biodiversité sur la commune et au-delà, et favorisent les échanges biologiques et déplacements entre les espaces et les communes voisines. Les réservoirs de biodiversités, les corridors écologiques et l'ensemble des connexions sont valorisés pour préserver toutes les composantes naturelles, faunistiques et floristiques.

Des outils adaptés sont mis en place dans le PLU pour favoriser une bonne gestion de ces composantes et permettre leur évolution. L'objectif n'est pas de sanctuariser ces éléments mais de favoriser leur maintien et leur transformation naturelle.



Les composantes naturelles :

- Les boisements
- Les cours d'eau
- Les landes
- Les zones humides
- Les haies et les talus
- Les arbres isolés

Valoriser le caractère rural de la commune en protégeant les espaces agricoles, naturels et forestiers

Les paysages de Treffléan sont marqués par des vallées boisées, des landes, des prairies, du bocage et aussi par des espaces agricoles ou urbanisés.

Les éléments remarquables de la commune sont à protéger car ils participent à la qualité du cadre de vie. Des vues et des espaces de covisibilité, notamment avec les différentes ambiances naturelles ou anthropiques, sont à valoriser. L'objectif est de conserver un espace rural agricole et naturel tout en permettant le développement d'activités et espaces de loisirs.

Dans ce cadre, le développement de l'urbanisation est recentré fortement sur le tissu aggloméré et au sein des espaces déjà urbanisés.

Le caractère rural de la commune se distingue également par un ensemble de repères bâti et de patrimoine architectural.

Les espaces naturels et agricoles sont parsemés d'éléments bâtis qui témoignent de la richesse communale liée à l'agriculture, au commerce, à l'artisanat.

Le patrimoine bâti est identifié et protégé. Son évolution et son changement de destination est autorisé pour permettre la conservation de ces éléments sur l'ensemble du territoire. Les repères remarquables comme *les corps de ferme, châteaux, manoirs, granges* ou encore le petit patrimoine sont également identifiés et protégés.

L'objectif est également de **valoriser ces lieux en renforçant leur accessibilité** et en les donnant à voir notamment au travers des chemins de randonnées ou voies cyclables.

Préserver les ressources de façon qualitative et quantitative

La commune acte pour une meilleure gestion globale de ses ressources. D'une part pour les préserver et se préparer aux évolutions démographiques, économiques et des modes de vie sur son territoire, et d'autre part pour conserver la qualité des sites et des milieux.

Le projet urbain et le parti d'aménagement de l'ensemble du territoire treffléanais s'appuient sur des fondements et des valeurs d'un **développement soutenable** :

- Amélioration de la qualité de l'air
- Gestion des ressources du sous-sol
- Amélioration du traitement des déchets
- Economie de l'espace
- Préservation de la ressource en eau

Ces éléments seront à inscrire dans la réflexion des futures opérations de la commune.

Par ailleurs la commune anticipe l'extension de sa capacité d'épuration des eaux usées et la création d'une nouvelle unité de traitements à proximité de l'actuelle station d'épuration.

Prendre en compte les risques et les nuisances

Le Plan Local d'Urbanisme prend en compte les risques et les nuisances sur son territoire. L'accueil démographique et le développement des activités ne doit pas accentuer fortement ces risques. Les pollutions doivent être minimisées pour conserver un cadre de vie durable et de qualité.

Les espaces de développement de l'habitat prennent en compte la localisation des espaces existants et de développement des activités pour limiter les conflits et les expositions aux bruits et nuisances. Ainsi, il n'y a pas de développement de l'habitat envisagé à proximité de la RD775 ou de la RN166. Dans le même esprit, l'extension de la zone d'activités est envisagée vers le Nord, en s'éloignant des habitations.

Les risques naturels et les risques technologiques sont identifiés pour favoriser un aménagement durable du territoire.

V. Améliorer les déplacements et favoriser un développement durable de la commune

Les déplacements et transports s'inscrivent dans une réflexion durable, notamment au travers du développement de mobilités alternatives à l'utilisation individuelle de la voiture. Pour Treffléan, l'objectif est de conserver une bonne accessibilité à l'échelle de l'agglomération vannetaise et de favoriser l'émergence de déplacements doux sur son propre territoire.

Conserver un bon réseau routier et améliorer l'accessibilité sur la commune

La commune souhaite **conserver une bonne accessibilité** notamment grâce aux nombreuses voies qui facilitent la desserte du tissu aggloméré et des espaces stratégiques sur le territoire. La qualité du réseau routier et son entretien sont des atouts qui favorisent l'attractivité de la commune et de ses économies.

Le réseau secondaire est également de qualité et permet d'avoir un espace rural dynamique. L'objectif est de conserver une bonne accessibilité globale sur l'ensemble du territoire communal tout en développant des alternatives aux déplacements en voiture.

Le PLU identifie les entrées de ville. Leur sécurité et le renforcement des aménagements pour les piétons et cyclistes sont pris en compte dans le plan. Les axes majeurs sont également identifiés pour favoriser leur partage et faciliter des déplacements doux et sécurisés. L'objectif est de hiérarchiser certaines voies pour favoriser le fonctionnement du tissu aggloméré et l'utilisation des espaces publics.

Diversifier l'offre pour renforcer les mobilités alternatives à l'utilisation individuelle de la voiture

La commune souhaite **favoriser un espace aggloméré favorable aux modes doux, sécurisé et fonctionnel**. La lisibilité du tissu urbanisé et la continuité des voies douces améliorent l'appropriation des espaces publics et le fonctionnement du bourg.

La **multiplication des liaisons douces** entre les espaces d'activités, les équipements, les lieux d'habitat... permettra



Les axes principaux :

D775
D104

Migrations pendulaires :

Entrants : 194
Sortants : 868

d'offrir une première véritable alternative à l'utilisation individuelle de la voiture.

Certains espaces stratégiques et touristiques seront également connectés par des voies douces pour **faciliter l'évolution des habitudes de déplacements**.

Les liaisons douces seront renforcées dans les quartiers existants, en centralité et dans les projets futurs.

Le stationnement, pour voitures et vélos, est également au cœur des questions liées à l'aménagement des espaces de circulation et ouverts publics.

L'ensemble du réseau des liaisons douces dans le tissu aggloméré sera amélioré et notamment aux abords des équipements. La continuité du réseau devra être assurée et entretenue.

Dans un cadre de développement durable, la politique de déplacements de Treffléan incite à promouvoir un usage raisonné de la voiture visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre mais aussi réduire la facture énergétique des ménages.

La commune **favorise le covoiturage et l'utilisation des transports collectifs** en améliorant les espaces de stationnement et de desserte. Des points de connexions multimodaux, notamment en centralité, pourront être renforcés. Des aires nouvelles de covoiturage pourront être développées, notamment à proximité de la RD104.

Accentuer la transition énergétique

Outre la question de la limitation des gaz à effet de serre et la diminution de la vulnérabilité énergétique liée aux déplacements, **la commune souhaite appuyer la transition énergétique**.

La production d'énergie renouvelable sera permise sur le territoire. Le Plan Local d'Urbanisme permettra de renforcer les énergies vertes. Il incite également à diminuer les consommations actuelles et les déperditions, notamment pour les équipements publics.

Dans ce cadre la politique d'habitat favorise le renouvellement urbain et l'amélioration du parc existant. **L'objectif est d'augmenter les performances énergétiques des bâtiments** notamment par l'utilisation ou la production d'énergies renouvelables ou par une meilleure implantation ou orientation des constructions.

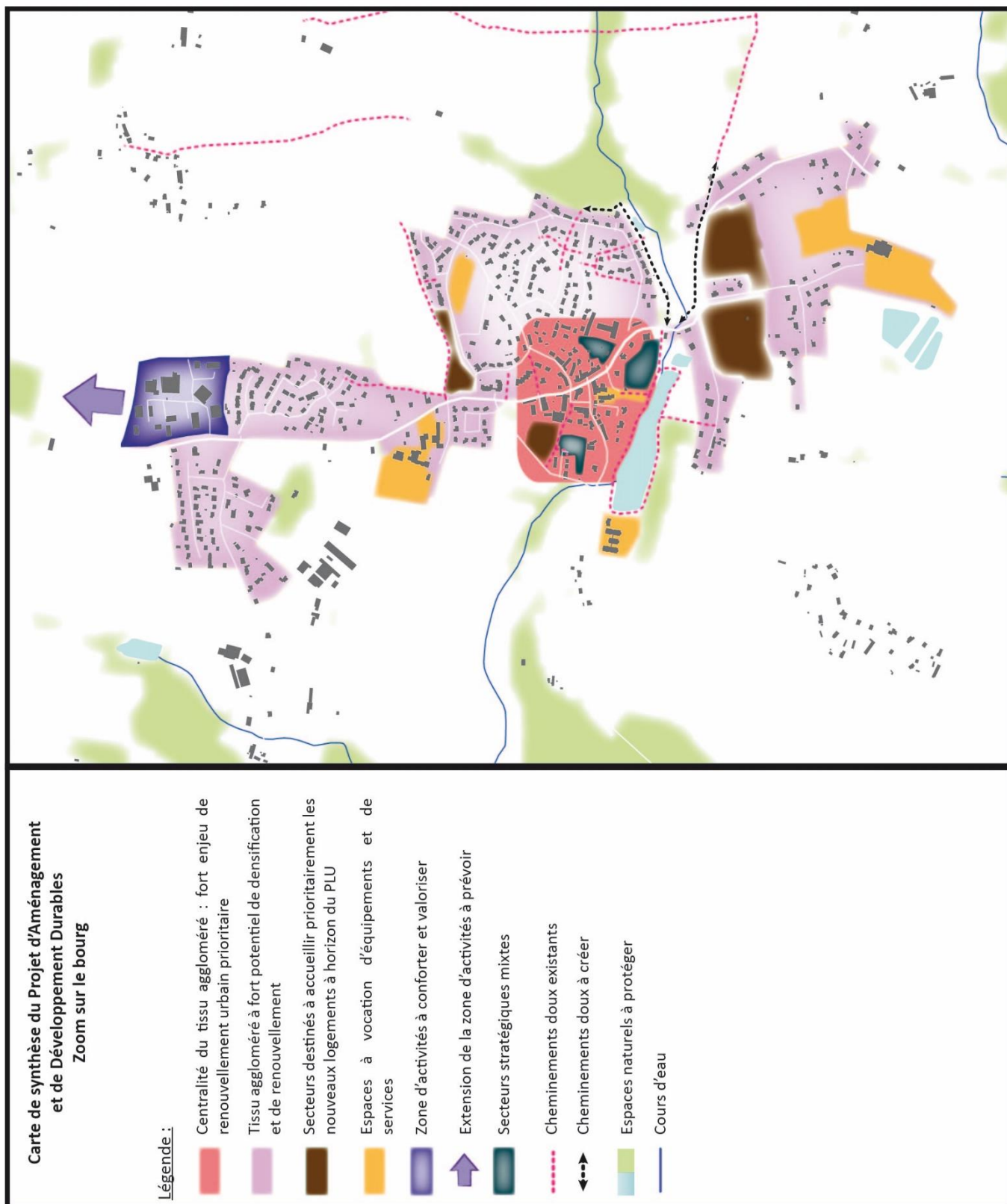
Diversifier les moyens de communications et favoriser l'avènement du numérique

L'attractivité de la commune de Treffléan passe par le développement des communications numériques. Le déploiement des réseaux doit être facilité pour permettre aux activités et aux habitants de profiter pleinement demain de l'ère numérique.

L'objectif est d'anticiper le renforcement des infrastructures existantes et à créer.

Carte de synthèse du PADD

Carte de synthèse du PADD – à l'échelle du bourg



Carte de synthèse du PADD – à l'échelle de la commune

